



Information pour mariage avec un français

Par **yassou 94**, le **08/08/2010** à **16:31**

Bonjour, rnje m'apel yamine j'ai 25ans et je suis en france depuis un ans et demi rnje suis algérienne je suis rentré en France avec un visa touriste et maintenant je suis en situation irrégulières je suis marié et j'ai un enfant de 2ans rnj'ai rencontré quelqu'un en se fréquente depuis 3mois et en n'a décidé de se marié mais le hic c'est que je suis marié et je sais pas si je peux divorcé ici même en situation irrégulière et après le divorce j'aimerai bien savoir quelles sont les démarche a suivre pour me remarié avec l'homme que j'ai connue en n'est très amoureux et en n'aimerai se marié le plutôt possible rnpour information lui c'est un français et lui aussi il est marié divorcé rnmerci de vos réponse a bientôt

Par **amajuris**, le **10/08/2010** à **12:16**

bjr,rnla bigamie est interdite en france, il vous faut donc divorcer de votre époux actuel. à mon avis cela doit se faire dans votre pays d'origine ou vous vous êtes mariée car il faudra régler le problème de l'autorité parentale de votre enfant ainsi que la pension alimentaire éventuelle.rncdt

Par **yassou 94**, le **11/08/2010** à **17:50**

bonjour rnmerci de m'avoir repondu rnmais je suis parti voir un avocat et elle ma dit que je peux divorcé ici en france rnmais le hic c qu'elle ma demandé 1000euro rnet comme je travaille pas et j'ai pas les moyens je c pas comment faire rnj'esper que je trouverez une solution rnet pour information un divorce a l'amiable dur 3mois rnvoila merci et a bientot

Par **Massilienne**, le **15/08/2010** à **14:04**

Mon mari est en situation irreguliere, et a eu le droit à l'aide juridictionnelle...

Par **yassou 94**, le **16/08/2010** à **15:51**

ahh bon ba nous ils nous ont dit que non en n'a pas le droit je vait redemandé encore merci

Par **yassou 94**, le **16/08/2010** à **16:29**

c quoi un oqtf??